

De la technique à la famille

Appel à articles pour Recherches Familiales n° 17 (janvier 2020)

Que l'on considère que la famille se constitue prioritairement par l'engendrement, le lien ou le sentiment d'appartenance voire d'identité... il est possible de constater qu'à l'heure actuelle, un élément – prégnant bien que fortement méconnu – est fondamental dans ce qui, pour chacun d'entre nous et collectivement, fait famille : la technique¹. Citons quelques phénomènes pour illustrer notre propos.

Des techniques médicales qui font famille

Dans l'histoire familiale, les techniques médicales sont régulièrement mobilisées sur plusieurs plans. Il est possible de citer l'assistance médicale à la procréation (qui concerne plus de 3 % des naissances en France), qui permet l'engendrement et donc la constitution ou le renforcement d'une famille grâce à l'arrivée d'un enfant. Citons également les tests génétiques qui permettent à certaines personnes d'élargir le cercle des membres qui feront dorénavant partie de « leur » famille, ou, *a contrario*, d'en exclure d'autres. Ne nous méprenons pas : la dimension biologique a toujours été présente dans la définition de la parenté. En France, par exemple, y compris dans le droit, on parle de parent « de sang » et de liens du « sang ». Les tests génétiques apportent toutefois deux nouveautés : la notion de preuve d'un lien et la notion de constitution d'un réseau qualifié par certains de « familial », sur la base d'un lien objectivé par les sciences médicales, l'ADN, qui dépasse ou complète le cercle familial d'origine. Ces tests génétiques interfèrent également avec la nature des liens déjà entretenus dans le cercle familial, puisque, par exemple, ils permettent de définir les donneurs potentiels d'un organe parmi les proches, ou les probabilités de transmission de certaines caractéristiques (y compris de maladies) et, partant, de risques. Dans ce cas, la technique transforme ou complète la nature des liens

¹ Nous définissons la technique comme l'ensemble de procédés méthodiques, fondés sur des connaissances scientifiques, employés à la production et visant l'efficacité. Dans cet appel, nous n'employons pas à dessein le terme de « technologie » puisqu'en français la technologie est, à l'origine, le discours sur la technique ou l'étude sur la technique et que l'utilisation de cet anglicisme pour désigner les techniques les plus récentes n'apporterait rien de nouveau à notre propos (à partir de quand est-ce récent ?).

préexistants, en induisant de nouvelles dimensions dans la dynamique familiale, notamment celle de dette associée au don d'organe.

Plus largement, ce que l'on a nommé la « génétisation » de la famille n'est-il pas une autre manière de concevoir la constitution même de la famille, au moment où, parallèlement, de nouveaux modes de faire famille se présentent dans l'espace public ? Les techniques de contrôle et d'intervention sur le génome – encore limitées, encadrées et, peut-être, balbutiantes, en France notamment – ne sont-elles pas en passe de devenir une manière de fabriquer une lignée familiale qui réponde moins aux aléas de la « nature » et aux stratégies matrimoniales des groupes sociaux qu'aux *desiderata* des individus ?

Les écrans qui font famille

La technique de ce que l'on appelle désormais les « écrans » reconfigure également ce qui fait famille. Les exemples sont multiples, et l'on peut citer l'utilisation de sites pour initier une rencontre amoureuse, ou celle des médias qui permettent de communiquer, avec son et image, à distance, avec des membres de la famille ne partageant pas ou plus les mêmes lieux de vie.

La gestion de ces liens repose à la fois sur le choix des techniques, des temporalités et des personnes associées. Les supports pour dire les émotions, pour partager les événements de la vie familiale, pour raconter un quotidien, appellent à décrire les nouvelles formes de l'intimité familiale tout en questionnant la manière dont la technique les façonne.

Ces écrans offrent la possibilité de créer et/ou de maintenir des liens et permettraient de s'affranchir de la distance ou de la séparation, que ce soit entre les générations ou dans le cadre d'une union ou d'une ex-union. Affranchissement ? La question reste posée. Ces techniques peuvent également créer des nouveaux liens d'observation, de contrôle ou d'influence..., avec de surcroît une emprise du temps sur l'espace, imposant une contrainte de soumission à l'immédiateté, en quelque lieu que l'on soit.

Les moteurs de recherche et les bases de données

Les moteurs de recherche sur Internet sont également utilisés pour dessiner les contours de ce qui fait famille, notamment en ce qui concerne l'élaboration du roman familial par le biais d'un arbre généalogique ou dans le cadre des recherches des origines ou d'une parenté génétique via des sites qui permettent de comparer les ADN, en particulier pour

les enfants issus d'un don anonyme de gamètes. Certes, la passion de la généalogie existe depuis des siècles ; par le biais d'Internet, cependant, la reconstitution généalogique se démocratise puisqu'elle devient accessible à tous, et par la mise en ligne des registres d'état civil et paroissiaux par exemple, elle renforce les possibilités de remonter ses lignées, à tout moment, depuis son domicile. Cette constitution d'un arbre devient centrale dans la perception des personnes qui font partie de « sa » famille. Le nombre de celles que l'on reconnaît comme apparentées devient très élevé et certains prennent plaisir à organiser par exemple des « cousinades ». Cette reconnaissance d'affiliation dessine un arbre où il est possible d'interagir, de prendre ou reprendre contact, de partager et de cultiver la mémoire familiale.

La société technicienne comme environnement familial

Selon Jacques Ellul, la technique, n'est ni bonne ni mauvaise en soi, selon l'utilisation qui en est faite. Elle s'est muée en « milieu environnant à part entière », « sacralisé ». Sans même que nous nous en rendions compte, « nous vivons dans la religion du fait », dans une « société technicienne ». La technique est désormais un phénomène « autonome » qui s'affranchit du contrôle de l'Homme et qui fait peser sur lui un grand nombre de déterminations. Elle devient le système de perception et de médiation avec les réalités du monde.

Ainsi, la technique constituerait en soi un environnement total qui s'impose à chacun. Elle permettrait (et imposerait) de nouvelles possibilités dans la renégociation de ce qui, pour chacun, fait famille, voire de ce qui, pour tous, collectivement, y compris dans la loi parfois, fait famille. La famille serait aujourd'hui plus « travaillée » par la technique, au quotidien et dans la pratique, que par des religions, des valeurs républicaines ou humanistes reconnues ou partagées, des règles juridiques voire des structures économiques...

Appel à articles

Les articles qui seront proposés dans le cadre de cet appel peuvent aborder le lien entre une technique et la famille. Il s'agira alors de définir, dans le cadre de cet article, ce que l'on entend par « famille » mais aussi et surtout de déterminer en quoi cette famille est retravaillée par cette technique, dans les conceptions, le cadre juridique, les constitutions

de liens ou de réseaux, les phénomènes de transmission... Il pourra également être procédé à des comparaisons, pour étudier par exemple en quoi une même technique interfère différemment avec la famille, ou, au contraire, quels sont finalement les axes communs, malgré les distinctions sociales, religieuses, économiques, culturelles... De même, une comparaison au regard de contextes nationaux, législatifs, culturels, religieux ou autres différents pourrait utilement éclairer les usages sociaux des techniques considérées.

Les articles entièrement rédigés sont à proposer au Comité de lecture de *Recherches Familiales* avant le 15 mai 2019. La revue paraîtra en janvier 2020.

Pour mieux connaître la revue : <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique181>

Pour consulter le règlement intérieur : <http://www.unaf.fr/spip.php?article16501>

Indications techniques :

1- Article :

40 000 signes, notes de bas de page et espaces compris. L'article doit être accompagné d'un résumé de 700 à 900 caractères, espaces compris.

2- Références :

Ne pas utiliser le système américain (nom de l'auteur(e) et page entre parenthèses), mais le système « français » de référence intégrale en note de bas de page. Pour ce référencement, voir les articles de la revue déjà publiés sur le site <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique181> ou sur <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales.htm>

La revue *Recherches Familiales* est publiée en version papier et en version électronique sur les sites *Portail Doc de l'Unaf* et *Cairn*. La revue fait l'objet de plus de 20 000 téléchargements d'articles par mois.

La revue *Recherche Familiale* fonctionne selon des principes stricts de lutte contre le plagiat, y compris d'autoplégat. L'auteur(e) doit s'engager sur l'honneur à garantir que l'article proposé est un travail original, fruit d'un travail personnel. Ce travail a été rédigé de manière autonome, sans recourir à d'autres sources ou outils que ceux que l'auteur(e) a explicitement déclarés comme tels. Ce travail ne comporte pas de plagiat, ni d'autoplégat.

Tous les développements repris d'une source extérieure sont cités entre guillemets avec un renvoi précis à la source dûment identifiée (y compris Internet). Le fait de ne pas citer une source, ou de ne pas la citer correctement, est constitutif de plagiat. Le plagiat est considéré comme une faute grave par le comité de rédaction de la revue *Recherches Familiales*, qui se réserve la possibilité de la dénoncer.

Envoyez votre article (fichier en format Word ou Rtf) par courrier électronique à recherches.familiales@unaf.fr. Date limite d'envoi : 15 mai 2019. Un accusé de réception vous sera envoyé.

A noter : Si l'article est susceptible d'être publié (décision du comité de rédaction), il sera demandé à l'auteur(e) de signer deux documents : une autorisation de reproduction/cession de droits et une déclaration sur l'honneur assurant que l'article présenté ne comporte pas de plagiat.